

Plan communal d'aménagement :

Ce plan, tout en respectant les affectations du Plan de secteur, permet à la commune de réaliser des objectifs très précis par exemple : la création d'un quartier d'habitations sociales (Hermée), la modification partielle du plan de secteur (Vivegnis), l'intégration d'une zone d'équipement sportif (Haccourt),...

Le plan communal d'aménagement est toujours accompagné de prescriptions urbanistiques très précises dans lesquelles les préoccupations esthétiques peuvent tenir une place importante, notamment en ce qui concerne les gabarits (hauteur maximale, type de toiture...), la nature et la teinte des matériaux à utiliser, les clôtures et les haies,...

Les P.C.A. en application sont consultables à l'échevinat ou sur le site de la Région Wallonne

<http://mrw.wallonie.be/DGATLP/documents/pca/>